

RESERVATION

VIDE GRENIERS
VILLAGE DES PIPES ROPP
DIMANCHE 14 JUIN 2026



Demande de réservation d'un emplacement pour la vente au déballage organisée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Industriel de l'ancienne usine des pipes Ropp, 7 rue des pipes 25110 Baume les Dames, le dimanche 14 juin 2026, de 6h00 à 18h00

INFORMATIONS PERSONNELLES

Je suis un particulier:

NOM:

PRENOM:

ADRESSE POSTALE:

TÉLÉPHONE:

E-MAIL:

NUMÉRO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ:

DATE ET LIEU DE LA DÉLIVRANCE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ:

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

UN EMPLACEMENT D'UN MÈTRE POUR LA SOMME DE 3€

ET MÈTRE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) POUR UN MONTANT DE €
(3€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE)

MODE DE RÈGLEMENT: ESPÈCES CHÈQUE VIREMENT

Justificatif à fournir:

- Copie (recto/verso) de la carte nationale d'identité

ATTESTATION

VIDE GRENIERS
VILLAGE DES PIPES ROPP
DIMANCHE 14 JUIN 2026



Vente au déballage organisée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Industriel de l'ancienne usine des pipes Ropp, 7 rue des pipes 25110 Baume les Dames, le dimanche 14 juin 2026.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

né(e) le

à

et domicilié(e)

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature (préciser le lieu et la date)

Fait à

le

SIGNATURE

(LU ET APPROUVÉ)

REGLEMENT

VIDE GRENIERS
VILLAGE DES PIPES ROPP
DIMANCHE 14 JUIN 2026



Article 1 :

La manifestation est organisée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Industriel de l'ancienne usine des pipes Ropp. Elle se tiendra le dimanche 14 juin 2026, sur le parking de l'usine des pipes Ropp et sous la halle à merisier, au 7 rue des Pipes à Baume-les-Dames, de 6h à 18h. L'accueil des exposants se fera de 5h à 6h.

Article 2 :

La date limite d'inscription au vide-greniers est fixée au 31 mai 2026. L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que tous les emplacements sont réservés. Les inscriptions se font uniquement après demande préalable par mail ou par téléphone. La réservation est prise en compte dès lors que l'exposant a transmis un dossier complet comprenant la fiche d'inscription, l'attestation sur l'honneur ainsi qu'une copie de la carte nationale d'identité, et qu'il a procédé au règlement correspondant au nombre de mètres réservés.

Article 3 :

Le prix de l'emplacement est fixé à 3 € le mètre linéaire. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs le jour du vide-greniers. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. L'organisateur ne met aucun matériel à disposition.

Les véhicules ne sont admis sur place que le temps de l'installation (de 5h à 6h) et au moment du rangement (à partir de 17h). Dès 6h, aucun véhicule ne doit être laissé sur les emplacements. Les exposants devront stationner leurs véhicules sur un parking qui leur est réservé, à proximité du vide-greniers. Aucun départ n'est possible avant 16h et les véhicules ne sont autorisés à revenir qu'à partir de 17h.

Article 4 :

Les exposants non professionnels sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, notamment de fournir la copie (recto/verso) d'une pièce d'identité. De plus, l'exposant atteste ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par an, conformément à la réglementation en vigueur.

REGLEMENT

VIDE GRENIERS
VILLAGE DES PIPES ROPP
DIMANCHE 14 JUIN 2026



Les exposants professionnels doivent fournir les justificatifs attestant de leur activité déclarée. À ce titre, ils devront communiquer leur numéro SIRET ainsi qu'un document officiel en cours de validité (extrait Kbis, extrait D1 ou attestation INSEE). Ils devront également fournir les renseignements nécessaires à leur inscription, conformément à la réglementation en vigueur (raison sociale, identité du représentant, adresse du siège social, nature de l'activité).

Article 5 :

L'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement en cas d'intempéries. Si l'exposant souhaite se désister, il devra en informer l'organisateur au moins deux semaines avant la date du vide-greniers ; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

La vente de casse-croûtes (frites, sandwiches, confiseries, etc.), ainsi que la tenue d'une buvette, sont exclusivement réservées aux organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute marchandise non conforme (matériel neuf, denrées alimentaires, produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.).

Article 7 :

Un sac poubelle sera fourni à chaque exposant. Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ, de façon à ne rien laisser sur place. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la voie publique à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à reprendre ses invendus et ses déchets afin de les déposer en déchetterie.

Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8 :

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans pouvoir prétendre au remboursement du prix de son emplacement.

RESERVATION

VIDE GRENIERS
VILLAGE DES PIPES ROPP
DIMANCHE 14 JUIN 2026



Demande de réservation d'un emplacement pour la vente au déballage organisée par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Industriel de l'ancienne usine des pipes Ropp, 7 rue des pipes 25110 Baume les Dames, le dimanche 14 juin 2026, de 6h00 à 18h00

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Je suis un professionnel:

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT:

RAISON SOCIALE:

ADRESSE POSTALE DU SIÈGE SOCIAL:

NUMÉRO DE SIRET:

NUMÉRO DE REGISTRE DU COMMERCE / DES MÉTIERS:

AYANT LA FONCTION DE (POUR LA PERSONNE MORALE):

TÉLÉPHONE / E-MAIL:

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

UN EMPLACEMENT D'UN MÈTRE POUR LA SOMME DE 3€

ET MÈTRE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) POUR UN MONTANT DE €
(3€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE)

MODE DE RÈGLEMENT: ESPÈCES CHÈQUE VIREMENT

Justificatifs à fournir:

- Copie d'une pièce d'identité (recto / verso)
- Extrait Kbis ou D1 ou attestation INSEE de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle